

BULLETIN MUNICIPAL
N° 6 – DECEMBRE 2010
BEIRE LE FORT



L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS SOUHAITE UNE
BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2011



Le mot du maire

Nous arrivons au terme de l'année 2010, et l'année 2011 se profile à l'horizon.

Nous n'avons pas réalisé, en 2010, les investissements que nous avons prévus, car avec la suppression de la T.P. (Taxe professionnelle), nous n'étions pas sûr que l'état compenserait cette taxe (15000 € SAPRR).

Pour le budget 2011, l'état va geler la DGF (Dotation globale de fonctionnement) pour certaines communes, correspondant pour Beire le Fort à un montant de 27.000 €. Mais également certaines subventions.

Nous verrons à l'étude du budget 2011 ce que nous pourrons investir.

Néanmoins, nous pourrons réaliser, en 2011, le projet de sécurité dans la traversée de la commune, car le conseil général devrait nous subventionner à hauteur de 50 % ,

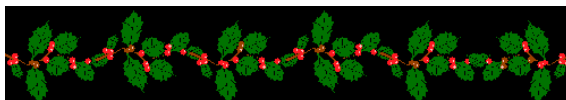
En ce qui concerne le RPI (Regroupement pédagogique intercommunal), des menaces de fermeture de classes seraient à l'ordre du jour. Une classe en maternelle, et une classe en élémentaire, car il y a une diminution des élèves. Pour votre information : un enfant qui va à l'école de Genlis coûte à notre commune entre 450 & 500 € de frais de scolarité.

Pour la raison évoquée ci-dessus, le maire ne pourra plus signer de dérogations.

Pour les nouveaux habitants, nous leur souhaitons la bienvenue, n'hésitez pas à venir nous voir à la mairie pour de plus amples renseignements

C'est avec confiance que le conseil municipal et moi-même, fort d'une volonté commune d'œuvrer pour l'amélioration et le bien-être du village, abordons cette nouvelle année.

Je souhaite à tous de Joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne année 2011.





Recensement des jeunes de 16 ans

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. en vue de la Journée d'Appel de préparation à la Défense (JAPD)

Ils doivent se présenter à la mairie , munis de leur carte d'identité et du livret de famille

En cas d'absence de recensement dans les délais Vous êtes en irrégularité. Vous ne pourrez notamment pas passer les concours et examens d'État (par exemple, le baccalauréat).



Inscriptions sur les listes électorales

Les listes électorales sont ouvertes jusqu'au 31 décembre. Les habitants qui ne seraient pas encore inscrits peuvent le faire aux heures d'ouverture de la mairie.

(voir horaires en page 8 de ce bulletin).





SOYEZ PRUDENTS

SOYEZ VIGILANTS



De nombreux vols et dégradations ont eu lieu dans la région. Soyez vigilants et veillez à verrouiller les accès de votre habitation, même pour une absence de quelques minutes. Faites également attention aux appels téléphoniques des malfaiteurs qui vérifient si la maison est occupée.

La ruse, la mise en confiance, tout est bon pour arriver à subtiliser les économies, les bijoux, les cartes bancaires et codes secrets. Les cambrioleurs sont munis de fausses cartes d'identité : employés du service des eaux, EDF, etc., mettant en confiance les habitants. Le passage à l'heure d'hiver amplifie la recrudescence de ces intrusions

N'hésitez pas à contacter la gendarmerie si vous constatez des activités environnantes qui vous semblent bizarres. La précaution restant de rigueur.

(Numéro d'urgence : 17)

Évitez également de laisser vos voitures sur le trottoir, celles-ci pourraient être dégradées, de plus cela permettra aux enfants qui vont à l'école de ne pas avoir à les contourner et d'être obligés de marcher sur la route.

Note d'information sur l'éclairage public SICECO

La gestion de l'éclairage public a été transférée au Syndicat intercommunal d'Énergie de Côte d'Or (SICECO).

Les dispositions des travaux en cours prévoient trois tournées d'entretien préventif par an, qui consistent à vérifier le fonctionnement des installations et dépanner toutes les lampes hors services.

L'intégralité des charges relatives à l'éclairage public est supportée par le budget communal.

Le coût moyen de l'énergie consommée pour un point lumineux est de 47 €/an si l'éclairage fonctionne toute la nuit. Il diminue à 30 €/an si l'éclairage public est coupé de 23 h à 5 h du matin.

Malgré la demande de quelques personnes, pour des raisons de sécurité le conseil municipal a décidé de laisser l'éclairage public allumé la nuit.



Centre de loisirs de Collonges les Premières

Le conseil municipal a renouvelé la convention avec le centre de loisirs de Collonges les premières, pour l'année 2010/2011.



Les vœux du maire vous seront
présentés le

Dimanche 09 janvier 2011

à partir de 11 H 00 à la mairie

LOTO :

Samedi 26 Février 2011

À la salle des fêtes de Longeault





Infos pratiques

Les collectes de sang 2011

À GENLIS
Salle Agora
(8H à 11 h 30)

à LONGECOURT
Salle de la Grande ferme
(16/19 h)

Mercredi 02 Février

Vendredi 04 Février

Mercredi 30 Mars

Vendredi 1er Avril

Mercredi 25 Mai

Vendredi 03 Juin



Horaires d'ouverture de la mairie
Permanence du maire et des adjoints =
Lundi de 18 h 30 à 19 h 30

Secrétariat =
Mardi de 16 h 30 à 18 h 00
Jeudi de 14 h 30 à 16 h 00

tél. = 03 80 31 38 39